Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		30 janvier 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	Aincourt
	Secrétaire de séance :	Capucine FAIVRE
	Début de la séance :	19h30

Nombre de conseillers communautaires :		45	**Quorum :**	23
Communes	**Liste des conseillers communautaires**	**Présents (es)**	**Absents (es)**	**POUVOIR A**
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	X		
AINCOURT	Alexandre DURANTE	X		
AMBLEVILLE	Martine SOREL	X		
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	X		
ARTHIES	Jean BEERNAERT		X	
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE		X	Emmanuel COUESNON
BRAY-ET-LU	Christian PAUL	X		
BRAY-ET-LU	Sylvie LEQUER		X	Christian PAUL
BUHY	Jean-Pierre DORE	X		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		X	Laurent BOSSU
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	X		
CHAUSSY	Olivier CAURETTE	X		
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	X		
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	X		
HAUTE-ISLE	Alain ERRARD		X	
HODENT	Eric BRETON	X		
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC	X		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU	X		
MAGNY-EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	X		
MAGNY-EN VEXIN	Odile CHERON	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Jean-Paul DABAS	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Agnès BARBIERI	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Patrick GOURDIN	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Teresa BEYER		X	Luc PUECH d'ALISSAC
MAGNY-EN-VEXIN	Philippe BOISNAULT		X	Joël VIONNET-FUASSET
MAGNY-EN-VEXIN	Pauline de MENOU	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Thomas VATEL		X	Didier COUTURE
MAGNY-EN-VEXIN	Bénédicte FEREY	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Didier COUTURE	X		
MAGNY-EN-VEXIN	Olivier SERRE	X		
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE		X	Philippe VANDEPUTTE
MONTREUIL-SUR-EPTE	Daniel HOUELCHE	X		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Christophe DEPONT	X		
SAINT-CLAIR-SUR-EPTE	Dominique COURTI	X		Arrivée à 19h42
SAINT-CYR-EN-ARTHIES	Martine PANTIC	X		
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	X		
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER	X		
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	X		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	X		
VIENNE-EN-ARTHIES	Serge BILLOUE	X		
VILLERS-EN-ARTHIES	Jean-François RENARD	X		
WY-DIT-JOLI-VILLAGE	Laurent BOSSU	X		

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE		
Procès-Verbal du :		30 janvier 2024
COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	Lieu :	Aincourt
	Secrétaire de séance :	Capucine FAIVRE
	Début de la séance :	19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 19h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale d'Aincourt sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD.

Il est précisé que Madame Capucine FAIVRE est désignée secrétaire de séance.

Il est précisé l'arrivée de Dominique COURTI à 19h42 (2024-003 Participation aux dépenses du service mutualisé du pôle urbanisme).

2024-001	Décisions prises par le Président par délégation depuis le 28 novembre 2023

* * * * *

VU l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT QUE le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

166	30/11/2023	L'EPICERIE DES JULIE	Conseil communautaire de décembre	383,60 €
167	01/12/2023	CHIMIE LOIRE	Achat de 20 seaux d'enrobé	415,00 €
168	04/12/2023	LEROY MERLIN	Achat de lino pour le sol de la crèche	66,91 €
169	05/12/2023	LEROY MERLIN	Achat de lino pour le sol de la crèche - Complément	28,28 €
170	13/12/2023	MAGNY PNEUS	Remplacement des pneumatiques de la voiture électrique	363,60 €
171	15/12/2023	GROUPAMA et WAKA	Assurances en 6 lots distincts 1. « Responsabilité civile » 2. « Protection fonctionnelle » 3. « Protection juridique » 4. « Assurance automobile » 5. « Dommage aux biens » 6. « Cyber risques »	67 647,80 ttc (pour 4 ans)
172	05/12/2023	METRO CERGY-PONTOISE	Buffet conseil communautaire de décembre	350,00 €
173	18/12/2023	ADICO	Formation 2 agents	1 200,00 €
174	18/12/2023	PLEIN CIEL	Fournitures	250,75 €
175	18/12/2023	PUBLIHEBDOS	Abonnement Gazette du Val d'Oise décembre 2023 à décembre 2024	51,91 €
176	21/12/2023	DTP2I	Contrat de salage 2023/2024	1 sortie = 194€ de sel + 540€ (270€x2h) Plus-value pour les interventions nuit dimanche et jours fériés : 217€ (108.50€x2h)

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

177	22/12/2023	RESTAURANT LA ZOLI'OBERGE	Repas de fin d'année agents / Vice-Présidents	1 672,73 €
178	22/12/2023	Maître SAIDI	Accompagnement juridique pré contentieux	5 650,00 €
179	29/12/2023	SMIRTOM	Achats de composteurs pour les écoles du territoire de la CCVVS	62,00 €
2024				
001	29/12/2023	AMAZON	Petit matériel et consommables pour l'année 2024	mini 0 à maxi 700 €
002	29/12/2023	CARREFOUR MARKET	Alimentation pour l'année 2024	mini 0 à maxi 500 €
003	29/12/2023	HYPER PLEIN CIEL	Fournitures administratives pour l'année 2024	mini 0 à maxi 1 700 €
004	29/12/2023	JOURNAL OFFICIEL	Avis de publication des marchés pour l'année 2024	mini 0 à maxi 10 000 €
005	29/12/2023	LA POSTE	Envois postaux pour l'année 2024	mini 0 à maxi 2 000 €
006	29/12/2023	LECLERC CARBURANT	Carburant du véhicule de service pour l'année 2024	mini 0 à maxi 1 300 €
007	29/12/2023	LECLERC ESPACE	Consommables pour l'année 2024	mini 0 à maxi 450 €
008	29/12/2023	LECLERC SODIMAG	Alimentation pour l'année 2024	mini 0 à maxi 2 000 €
009	29/12/2023	LYRECO	Fournitures administratives pour l'année 2024	mini 0 à maxi 3 300€
010	29/12/2023	MR. BRICOLAGE	Petit matériel et fournitures pour l'année 2024	mini 0 à maxi 500 €
011	08/01/2024	CONTEUSE	Intervention conteuse au RPE premier semestre 2024	1 125,00 €
012	08/01/2024	FERME DE TILIGOLO	Animation fête de la petite enfance	639,81 €

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			0
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	42

- **<u>DE PRENDRE ACTE</u>** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 28 novembre 2023

Fongibilité des crédits

CONSIDERANT le virement de crédits réalisé (virement interne n° 1) validé le 8 janvier 2024 :

DMB	Date	Compte débiteur	Compte créditeur	Objet	Montant du virement de crédit
001	08/01/2024	Chapitre 11 6156 Maintenance	Chapitre 14 7392221 FPIC	DEC 014 La nécessité de réajuster les crédits alloués au chapitre 14 (FPIC) du budget 2023	26 000,00 €

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			0
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	42

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision modificative budgétaire 001 prises par le Président par délégation le 08 janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

2024-002	Approbation du Procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 12 décembre 2023,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Commentaires : **Ø**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL		1	0
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		1	0
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			0
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE
08 MAR. 2024

SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	2	40

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 12 décembre 2023.

2024-003	Participation aux dépenses du service mutualisé du pôle urbanisme

* * * * *

VU la convention de mise en place de service unifié pour le service instructeur entre les Communautés de Communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre depuis le 1er janvier 2015,

VU la délibération 2019-73 du 12 novembre 2019 portant maintien du service mutualisé d'instruction du droit des sols avec la CCVC,

CONSIDERANT l'appel à contribution de la CCVC pour les charges 2022,

Commentaires :
Capucine FAIVRE demande s'il y a des avancées sur la question du transfert de la compétence police de publicité.
Frédérique CAMBOURIEUX répond que ce point sera abordé en fin de conseil communautaire lors des questions diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'AUTORISER** le versement de l'appel à contribution pour l'année 2022 d'un montant de 82 471,06€

2024-004	Approbation du protocole transactionnel en vue de la réparation de la route de Chérence située sur la commune de Villers-en Arthies

* * * * *

VU l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales,
VU l'article 2044 du code civil
CONSIDERANT qu'afin d'éviter le temps, les aléas, et les frais d'un règlement judiciaire, les parties se sont rapprochées et ont établi un accord transactionnel en vue de la réparation de la route de Villers en Arthies.

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT relève le fait qu'auparavant la route de Chérence ne posait pas de problématique liée au gonflement de l'argile. Elle demande ce qu'il s'est passé pour que la structure se dégrade.
Philippe VANDEPUTTE répond que la réalisation de purges en béton ainsi que l'apparition d'une veine d'eau ont probablement participé à dérégler le terrain ; l'eau ne s'écoulant plus dans les champs.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Dominique HERPIN-POULENAT demande quelles sont les garanties pour que la solution mise en œuvre soit pérenne.
Jean-François RENARD précise qu'un point dur s'est probablement créé. Il rappelle aussi que des travaux concernant la fibre ont été réalisés sur cette route. L'origine de la problématique rencontrée n'a pas été déterminée.
Philippe VANDEPUTTE ajoute que les deux cabinets d'étude missionnés s'accordent sur les solutions à apporter.
Philippe LEMOINE signale que la route Mérée / Chérence rencontre une problématique similaire, un an après travaux. Il demande si des travaux de réparation sont prévus ?
Philippe VANDEPUTTE observe que la problématique est moins dangereuse sur cette route. Il sera néanmoins demandé aux services de reboucher les fissures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'APPROUVER** le projet de protocole transactionnel et de réparation joint en annexe,
- **D'AUTORISER** le Président à signer ledit protocole,
- **DE DIRE** que la dépense liée sera inscrite au budget 2024.

2024-005	Demande d'un fonds de concours à la commune de Saint-Clair-sur-Epte dans le cadre du déploiement de la vidéoprotection sur son territoire

* * * * *

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5214-16 ;

VU les statuts de la communauté de communes, notamment les dispositions incluant la commune de Saint Clair Sur Epte comme l'une de ses communes membres ainsi que celles rendant la communauté de communes compétente en matière de vidéoprotection,

VU le courrier réceptionné de Monsieur le Maire de Saint Clair sur Epte en date du 22 septembre 2023.

CONSIDERANT que la commune a effectué une demande spécifique relative au positionnement d'une caméra ce qui a engendré des frais supplémentaires et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours.

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **DE DEMANDER** un fonds de concours à la commune de Saint Clair sur Epte en vue de participer au financement de l'installation d'une caméra à hauteur de 6 935 euros net.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte y afférant.

2024-006	Demande de subvention à la Région Ile-de-France et au département du Val d'Oise au titre d'un projet territorial de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôts d'une demande de subvention à la Région Ile-de-France,

VU les conditions de dépôts d'une demande de subvention au Département du Val d'Oise,

VU le dossier déposé sur la plateforme ;

CONSIDERANT que le dépôt des dossiers pour obtenir une aide de la région au titre de la reconquête devait être réalisé avant mai 2024,

CONSIDERANT le dossier présenté par la communauté de communes Vexin Val de Seine,

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 09 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

CONSIDERANT le plan de financement présenté ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT
Barrières/ enrochement	22 807
Pièges photographiques	916,6
Panneaux signalétiques	311
Total	24 034,6

Type de recettes	Montant HT
Fonds propres	4 806,92
Région Île-de-France *(prévisionnel)*	14 420,76
Département	4 803,92
Total	24 034,6

Commentaires :

Martine PANTIC signale la présence d'un dépôt d'amiante sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies depuis plusieurs mois.
Frédérique CAMBOURIEUX assure qu'il est prévu qu'il soit évacué rapidement.
Laurent ASTRUC signale la présence d'un important dépôt sauvage en bordure de la D14.
Frédérique CAMBOURIEUX explique qu'il est situé précisément dans le département de l'Oise, sur la commune de Parnes, dans un terrain privé. Plusieurs actions ont été amorcées par la mairie (dont l'envoi d'un courrier recommandé avec mise en demeure) mais le propriétaire du terrain manque de coopérativité.
Laurent BOSSU interroge sur les solutions envisagées concernant le dépôt de pneus d'Arthies.
Frédérique CAMBOURIEUX répond que des négociations sont entamées avec ALIAPUR pour une solution espérée en 2024.
Olivier CAURETTE demande s'il est possible de les déposer en déchèterie comme c'est le cas à Gasny pour l'amiante et les pneus.
Frédérique CAMBOURIEUX précise que les déchets amiante sont soumis à procédure. Plusieurs échanges s'en suivent concernant les modalités de dépôt sur les déchetteries à proximité (Gasny, Marines, Vigny, Magny-en Vexin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE
08 MAR. 2024

LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'APPROUVER** le dossier déposé à la région Ile-de-France ;
- **D'APPROUVER** le dossier déposé au département du Val d'Oise ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;
- **D'AUTORISER** le président à demander cette subvention.

2024-007	Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre du projet d'extension de la crèche de Vétheuil

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôt d'une demande de dotation de soutien à l'investissement local,

CONSIDERANT que le projet d'extension de la crèche de Vétheuil entre dans le cadre de la cohésion territoriale et ouvre donc le droit à la participation de l'Etat via la DSIL,

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés Dépenses	Montant HT	Intitulés Recettes	Montant HT
Travaux d'extension	70 000 €	Subvention DSIL	10 500 €
		Département	17 500 €
		CAF	28 000 €
		Autofinancement	14 000 €
TOTAL HT	70 000 €	TOTAL HT	70 000 €

Commentaires :

Plusieurs conseillers dont Dominique HERPIN-POULENAT et Olivier CAURETTE regrettent de découvrir ce projet en Conseil Communautaire, sans passage préalable en commission et s'interrogent sur la chronologie des demandes de subventions avant que le budget n'ait été débattu.

Christophe DEPONT répond qu'il s'agit aujourd'hui uniquement de se prononcer sur une demande de subvention parce qu'elle nécessite un délai à respecter.

Jean-François RENARD précise que le projet sera présenté au Débat d'Orientation Budgétaire s'il aboutit et propose d'ajouter la mention « sous réserve de l'acceptation de la dépense au budget » dans le compte-rendu.

Eric BRETON reconnait le décalage et explique que le projet va se travailler en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **DE SOLLICITER** une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 10 500 € ;
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du Département du Val d'Oise d'un montant de 17 500 € ;
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Caisse des Allocations Familiales d'un montant de 28 000 € ;
- **D'ADOPTER** l'opération qui s'élève à 70 000 € HT ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à ce projet.

2024-008	Demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un parking à l'arrière du siège

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les conditions de dépôts d'une demande de dotation de soutien à l'investissement local,

CONSIDERANT que le projet d'aménagement d'un parking à l'arrière du siège entre dans le cadre de la cohésion territoriale et ouvre donc le droit à la participation de l'Etat via la DSIL,

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulés Dépenses	Montant HT	Intitulés Recettes	Montant HT
Travaux parking	71 435,70 €	Subvention DSIL	28 574,28 €
		Département	17 858,93 €
		Autofinancement	25 002,49 €
TOTAL HT	71 435,70 €	TOTAL HT	71 435,70 €

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT demande des précisions sur les raisons de l'aménagement de ce nouveau parking : les travaux d'extension du siège empiétant sur le parking actuel, combien y serait-il resté de places sans nouvel aménagement ?

Philippe VANDEPUTTE répond qu'il serait resté 5 places. A l'origine, le projet était orienté vers un aménagement de parking sur le terrain faisant face au siège. Aujourd'hui, il est prévu une création de 20 places à l'arrière du siège. Philippe VANDEPUTTE explique que la question a déjà été vue en commission et qu'elle doit continuer à être travaillée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **DE SOLLICITER** une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 28 574,28 € ;
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du Département du Val d'Oise d'un montant de 17 858,93 € ;
- **D'ADOPTER** l'opération qui s'élève à 71 435,70 € HT ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel mentionné ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document relatif à ce projet.

2024-009	Attributions de compensations provisoires

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération 2022-112, valant vote des attributions de compensations définitives ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter les montants provisoires des attributions de compensation avant le 15 février,

Commentaires :
Capucine FAIVRE demande à Eric BRETON de préciser la formulation énoncée en présentation : « dans le cadre de ses missions, la CLECT aura la charge de soumettre une révision de ces montants [attributions compensatoires] ».

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Eric BRETON répond que la CLECT peut être sollicitée pour travailler sur des études de transfert de charges et qu'elle peut le refuser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

- **D'ADOPTER** les montants des attributions de compensations provisoires tels que définis dans l'annexe jointe

2024-010	Approbation portant sur la convention tripartite émanent de l'Etat et portant sur les conditions de réalisation et de financement des locaux de la future gendarmerie

* * * * *

VU loi du 13 juillet 2006 ;

VU le décret n°2016-1884 du 26 décembre 2016 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU la délibération 2012/05/09 du 5 mai 2012 ;

VU la délibération 2020-92 par laquelle la communauté de communes confie la construction de l'ouvrage à une société HLM maître d'ouvrage en la matière et que le décret du 26 décembre 2016 n°2016-1884 le permet ;

VU la délibération 2021-65 portant « Immobilière 3 F » comme bailleur social pour l'opération de construction de la nouvelle gendarmerie pour la brigade territoriale ;

VU la délibération 2022-70 portant la communauté de communes garante d'une partie des emprunts d'I3f,

CONSIDERANT le projet de convention tripartite réceptionné et portant sur les conditions de réalisations et de financement du projet,

Commentaires : Ø

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON			1
AINCOURT	Alexandre DURANTE			1
AMBLEVILLE	Martine SOREL			1
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX			1
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE			1
BRAY ET LU	Christian PAUL			1
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER			1
BUHY	Jean-Pierre DORE			1
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN			1
CHAUSSY	Philippe LEMOINE			1
CHAUSSY	Olivier CAURETTE			1
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE			1
GENAINVILLE	Alain SCHMIT			1
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON			1
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC			1
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE			1

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC			1
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU			1
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET			1
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON			1
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS			1
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI			1
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN			1
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER			1
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT			1
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU			1
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL			1
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY			1
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE			1
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE			1
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE			1
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE			1
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT			1
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI			1
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC			1
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH			1
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER			1
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT			1
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO			1
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE			1
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD			1
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU			1
	VOTE	0	0	43

- **D'APPROUVER** le projet de convention visé et annexé ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer le projet de convention ;

2024-011	Application d'une nouvelle taxe de séjour additionnelle en 2024

* * * * *

VU les articles L2333-26 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le décret 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

VU le décret 2019-1062 du 16 octobre 2019 relatif aux taxes de séjour,

VU les articles R.5211- 21, R.2333-43 et suivants du CGCT,

VU l'article L.2333-30 du CGCT, modifié par la Loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 – art.44,

VU l'article L133.7 du code du tourisme,

VU l'article 14.2 des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine,

VU la délibération 2015-52 du 24 novembre 2015 instaurant la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal à partir du 1er juillet 2016,

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

VU la délibération rectificative 2019-77 du 12 novembre 2019 modifiant les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal,

VU la délibération rectificative 2020-71 du 29 septembre 2020 modifiant les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal,

VU la délibération rectificative 2023-072 du 13 juin 2023 modifiant les modalités d'application de la taxe de séjour sur le territoire intercommunal,

CONSIDERANT l'article 140 de la loi de finances pour 2024 qui institue d'office à compter du 1er janvier 2024 une nouvelle taxe additionnelle de 200 % (qui s'applique sur le tarif fixé par l'intercommunalité) à la taxe de séjour perçue dans la région d'Ile-de-France. Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute. Lorsque son produit est perçu par une commune ou par un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, les montants correspondants sont reversés à la fin de la période de perception à l'établissement public Ile-de-France Mobilités.

1) **Les modalités d'application proposées sont les suivantes :**

- **La taxe de séjour est perçue au réel** auprès des personnes hébergées à titre onéreux, qui sont assujetties et non exonérées.

- **Les hébergements concernés sont** :

- Palaces
- Hôtels de tourisme
- Résidences de tourisme
- Meublés de tourisme (incluant notamment les gîtes ruraux, gîtes de groupes)
- Villages de vacances
- Chambres d'hôtes
- Auberges collectives
- Emplacements dans les parcs de stationnement touristique et les aires de camping-cars
- Terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air (roulottes)
- Ports de plaisance
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées ci-dessus.

- **Les cas d'exonération sont** :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 3 €/jour
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes pouvant justifier être domiciliées sur le territoire quand bien même elles disposeraient ailleurs d'une autre résidence,

- **Les obligations des hébergeurs sont** :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

- Déclaration de son hébergement auprès de la mairie qui délivre un numéro d'enregistrement répondant à une codification spécifique conforme à la règlementation.
- Publicité des tarifs
- Tenue du Registre du logeur
- Perception de la taxe

- **La Collecte et le reversement de la taxe de séjour** sont assurés par le loueur professionnel ou le loueur non professionnel.

Depuis le 1er janvier 2019, la taxe de séjour au réel est obligatoirement collectée par les opérateurs numériques, intermédiaires de paiement, pour le compte **de loueur non professionnel**.

- **Les périodes de reversement à la CCVVS sont** :

Pour les Hébergeurs : semestriellement au 1er juillet (pour les nuitées effectuées allant du 1er janvier au 30 juin) et au le 31 décembre (pour les nuitées effectuées allant du 1er juillet au 31 décembre de l'année en cours).
Pour les opérateurs numériques : 2 versements annuels : au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

Les opérateurs numériques, les logeurs professionnels et les logeurs non professionnels sont tenus de fournir un état accompagnant le paiement de la taxe collectée.

La déclaration est obligatoire même si aucune location n'a eu lieu sur la période concernée,

La collecte et le reversement de cette taxe constituent une obligation légale.

En cas de défaut de déclaration, d'absence, erronée ou de retard de paiement de la taxe de séjour collectée, l'exécutif de la collectivité appliquera la procédure de recouvrement telle que définit dans les textes allant jusqu'à la taxation d'office qui dorénavant pourra être basée sur un montant estimé par l'ordonnateur à partir des éléments dont il dispose ou la saisine au tribunal.

- **Les contrôles** :

En application des articles L.2333-36 et L.2333-44 du CGCT, la collectivité peut contrôler le montant des cotisations acquittée sur la base des déclarations produites par les loueurs. De surcroît, l'article R.2333-53 du même code donne au Président la possibilité d'obtenir une copie de la facture émise à l'encontre du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire ou de l'intermédiaire par le professionnel préposé à la collecte.

- **Les sanctions :**

☞ Pénalités de retard :

Tout retard dans le versement de la taxe de séjour donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0.20 % par mois de retard.

La loi de finances a renforcé les sanctions pour les manquements suivants :

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Pour les préposés à la collecte de la taxe de séjour au réel :

Infractions	Montant de l'amende
Tenue inexacte, incomplète ou retard pour la production de l'état récapitulatif	Peine d'amende allant de 750 € à 12 500 €
Omissions/inexactitudes dans l'état déclaratif	de 150 € par défaut (dans la limite de 12 500 € par déclaration
Absence de perception de la taxe sur un assujetti	Peine d'amende allant de 750 à **2 500 €**
Absence de reversement du produit de la taxe de séjour dans les conditions et délais légaux	Peine d'amende allant de 750 à 2 500 €

Les amendes ci-dessus sont prononcées par le Président du tribunal judiciaire, statuant en la forme des référés, sur demande de la CCVVS.

Le produit des amendes est versé à la CCVVS.

La taxe sera obligatoirement affectée aux actions permettant de valoriser le tourisme sur le territoire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

2) <u>Les tarifs sont les suivants :</u>

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunalité (Taux en %)	Taxe additionnelle départementale	Taxe additionnelle Région IDF	Taxe additionnelle Région IDF (200 %) (Mise en place par l'État au profit d'IDFM à compter du 01/01/2024) (Taux en %)
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air*	3.00 %	10% du montant de la taxe de séjour appliqué par personne et par nuit	15% du montant de la taxe de séjour appliqué par personne et par nuit	3.00 %

* Le taux adopté s'applique au prix de l'hébergement rapporté à la personne et par nuitée. En application de l'article L.2333-30 du CGCT, le montant afférent de la taxe de séjour est plafonné au plus bas des deux tarifs suivants :

- le tarif le plus élevé adopté par la collectivité

- le tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (soit 2.50 € en 2024)

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Catégories d'hébergement	Tarif intercommunalité (Prix unitaire par personne et par nuit)	Taxe additionnelle départementale (10 %)	Taxe additionnelle Régionale IDF (15%)	Taxe additionnelle Région IDF (200 %) (Mise en place par l'État au profit d'IDFM à compter du 01/01/2024)
Palaces	4,00 €	0,40 €	0,60 €	8.00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	0,45 €	6.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,23 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	0,23 €	3.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €	0,07 €	0,11 €	1.40 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de	0,70 €	0,07 €	0,11 €	1.40 €

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, Auberges collectives				
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0.40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,03 €	0.40 €

Commentaires :

Dominique HERPIN-POULENAT regrette que la loi de finances prévoie des mesures destinées uniquement à la région et que l'argent issu de cette augmentation soit affecté aux transports (Ile de France Mobilités).

Capucine FAIVRE demande quelle est la position de la région à propos de cette taxe additionnelle.

Jean-François RENARD répond que la région a signé un accord et explique que cette taxe est destinée à financer partiellement le coût transports des Jeux Olympiques.

Plusieurs conseillers échangent à propos de l'augmentation prévue concernant le coût des billets unitaires en direction de la capitale.

Dominique HERPIN-POULENAT déplore que le département voisin de l'Eure ne soit pas impacté par cette taxe et explique la crainte pour les hébergeurs de voir les touristes s'y installer.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

Jean-François RENARD indique que la taxe se base sur des déclarations : son augmentation risque d'encourager les hébergeurs à déclarer moins de séjours.
Dominique HERPIN-POULENAT confirme que ce phénomène est déjà présent sur sa commune ; une confusion existe notamment du fait du changement d'appellation de certains gîtes : chambre d'hôtes, chambre chez l'habitant.
Capucine FAIVRE demande s'il est possible que par la suite elle soit utilisée comme un levier pour des tournées de transport supplémentaires notamment le dimanche.
Jean-François RENARD précise que c'est l'objet de la commission transports qui travaille à renforcer l'attractivité du territoire.
Il ajoute que le fait de voter contre ce projet de délibération ne permettra pas d'éviter l'instauration de la taxe additionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

Communes	Liste des conseillers communautaires	CONTRE	ABSTENTION	POUR
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	1		
AINCOURT	Alexandre DURANTE	1		
AMBLEVILLE	Martine SOREL		1	
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX		1	
ARTHIES	Jean BEERNAERT			0
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	1		
BRAY ET LU	Christian PAUL		1	
BRAY ET LU	Sylvie LEQUER		1	
BUHY	Jean-Pierre DORE	1		
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN		1	
CHAUSSY	Philippe LEMOINE		1	
CHAUSSY	Olivier CAURETTE		1	
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE		1	
GENAINVILLE	Alain SCHMIT		1	
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD			0
HODENT	Eric BRETON		1	
LA CHAPELLE EN VEXIN	Laurent ASTRUC	1		
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE		1	
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH d'ALISSAC		1	
MAGNY EN VEXIN	Marie-Françoise GAZEAU	1		
MAGNY EN VEXIN	Joël VIONNET-FUASSET	1		
MAGNY EN VEXIN	Odile CHERON	1		
MAGNY EN VEXIN	Jean-Paul DABAS	1		
MAGNY EN VEXIN	Agnès BARBIERI	1		
MAGNY EN VEXIN	Patrick GOURDIN		1	
MAGNY EN VEXIN	Teresa BEYER		1	
MAGNY EN VEXIN	Philippe BOISNAULT	1		
MAGNY EN VEXIN	Pauline de MENOU	1		
MAGNY EN VEXIN	Thomas VATEL	1		
MAGNY EN VEXIN	Bénédicte FEREY		1	
MAGNY EN VEXIN	Didier COUTURE		1	
MAGNY EN VEXIN	Olivier SERRE		1	
MAUDETOUR-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE		1	
MONTREUIL SUR EPTE	Daniel HOUELCHE	1		
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT		1	
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	1		
SAINT CLAIR SUR EPTE	Dominique COURTI		1	
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC		1	

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE

SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	1		
SAINT GERVAIS	Stefan RICHTER		1	
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	1		
VETHEUIL	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	1		
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE		1	
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD		1	
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU		1	
	VOTE	18	25	0

- **DE MAINTENIR** les modalités d'application mentionnées ci-dessus,
- **DE PRENDRE ACTE** de la nouvelle taxe additionnelle de 200 % instaurée par l'article 140 de la loi de finances 2024 à compter du 1er janvier 2024 fixant les tarifs mentionnés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte relatif à ces dispositions,
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures
- **PRÉCISE** durant la séance qu'il est contre l'application de cette nouvelle taxe.

Points divers

Aucune question diverse n'a été reçue.

La parole est donnée aux vice-présidents.

Frédérique CAMBOURIEUX apporte des précisions sur le transfert de compétences concernant la police de publicité. Il faut se référer au code de l'environnement. L'instruction peut être effectuée par le pôle urbanisme. Elle est en attente d'éléments qui seront communiques lors du prochain conseil communautaire.

Frédérique CAMBOURIEUX rappelle les délais concernant le débat ZAENR. L'ensemble des communes doit avoir délibéré en amont pour que l'intercommunalité puisse délibérer. Un courriel sera envoyé le lendemain par le chef de projet CRTE.

Luc PUECH d'ALISSAC annonce qu'un courrier à été adressé à l'ensemble des maires pour demander la mise à disposition d'un terrain à la communauté des gens du voyage.
Il fait un point d'avancement sur le dossier eau et assainissement.
Serge BILLOUE et Dominique HERPIN-POULENAT interrogent Luc PUECH d'ALISSAC sur la prise en charge par l'intercommunalité de l'étude « Schéma directeur d'alimentation en eau potable et étude de gouvernance du Sud Vexin »
Luc PUECH d'ALISSAC informe les conseillers de la prise d'un arrêté de péril concernant l'Hôtel du Grand Cerf.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08 MAR. 2024
ID : 095-249500513-20240305-DEL2024013-DE